



Juridiction de proximité saisie

Par **Naat**, le **12/07/2014** à **12:18**

Bonjour,rnrnJ'ai loué pendant un an un studio meublé, je suis rentrée sans état des lieux et partie sans.rnrnil ne m'a bien sûr jamais restitué la caution prétextant vol, dégradation...rnDésemparée j'ai laissé tombé, puis 2ans après je me suis décidée à ne pas renoncer a ma caution de 460e.rnrnj'ai donc saisi la juridiction de proximité qui me donne un rdv pour le 21/08/14, mais suite a ca le propriétaire m'a laissé plusieurs messages mais je ne souhaite pas lui répondre car il essaie toujours de me faire peur, me déstabiliser, il sait que je suis seule et c'est donc facile pour lui de me mettre la pression. il a tenté plusieurs approches par téléphone en se contredisant ce qui me prouve bien sa malhonnêteté.rnrnaujourd'hui je reçois un courrier avec ar avec copie pour le tribunal ou il dit que je suis partie précipitamment, sans état des lieux et sans préavis, ce qui est faux.rnil dit qu'il veut bien me la rendre mais qu'il veut qu'on fixe un rdv car il a besoin d'un reçu.rnrncomment réagir car je ne veux pas avoir a faire a lui directement, dois je répondre a son courrier ou puis je attendre le procès sans me mettre en porte à faux.rnmerci de votre aide.

Par **moisse**, le **12/07/2014** à **19:11**

Vous faites comme vous voulez, mais si le bailleur est disposé à vous restituer le dépôt de garantie, vous attendez et devant le juge de proximité vous exigez un règlement immédiat pour opérer un désistement d'instance.rnS'il vous contacte entretemps vous pouvez lui indiquer que les chèques ce n'est pas fait pour les chiens et que le délai écoulé est porteur d'intérêts que vous ne manquerez pas d'exiger au tribunal.

Par **Naat**, le **14/07/2014** à **14:40**

bonjour,rnrnmerci pour votre réponse rapidernje vais attendre le jugement alors!